



L'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE PORTE
Les Michpatims sont des Mitsvot
par Rav Moché Mergui, Roch Hayéchiva

La TORAH dit (PARACHAT MICHPATIM 21-1) : « Et voici les Michpatim [les Ordonnances] que tu placeras devant eux ».

Les Ordonnances de la PARACHAT MICHPATIM sont pleinement incluses dans le Don de la Torah proclamé dans la PARACHAT YTRO. Ce sont des *Mitsvot*.

La PARACHAT MICHPATIM nous ouvre ainsi une nouvelle porte. Car la TORAH Divine ne se limite pas aux Misvoth spirituelles telles que la Mézouza, le Talith, le Bircat Amazone, le Mikvé. Etc.

Les Ordonnances, c'est-à-dire les Mitsvoth, nous guident et nous accompagnent dans la vie sociale, professionnelle et bien sûr familiale. Les Ordonnances s'appliquent dans la pratique, le quotidien, la sphère personnelle, le relationnel et le commercial. L'esprit de la TORAH et de la KEDOUCHA doit animer toutes nos activités.

De même que l'air vital est présent partout dans le monde, ainsi l'esprit vital de la TORAH doit être présent et préservé partout !

Toutes les civilisations et tous les peuples ont adopté des Lois et des Jugements pour

règlementer la vie sociale. A ce sujet RABBI H'ANINA, le chef des Cohanim avait coutume de dire (PIRKE AVOT 3-2) : « Priez pour le souverain et son gouvernement, pour la république et son gouvernement, car sans la crainte de l'autorité qui l'inspire les hommes se dévoreraient entre eux ».

Nous sommes témoins que seule la crainte du gouvernement freine la violence.

Raban Chimon ben Gamliel enseignait (PIRKE AVOT 1-18) : « Le monde repose sur trois choses : la justice, la vérité et la paix, comme il est écrit : vérité, justice et paix doivent être vos jugements dans vos portes ». C'est le conseil que Yitro s'est permis de donner à Moshé Rabbénou : « Et toi choisis des hommes éminents, craignant Hachem, des hommes intègres, ennemis du lucre et ils jugeront le peuple ».

Par ses Mitsvoth et les Ordonnances, la TORAH divine nous accompagne dans tous les aspects de notre vie. Ce sont des *Mitsvot*

BENIS ES-TU HACHEM qui nous a donné une TORAH DE VIE !

Au Psaume 10, le roi David s'interroge "Pourquoi D'IEU Tu Te tiens loin, Tu Te caches dans les moments de souffrance" ?

Il y a dans ce psaume quelque chose d'intéressant, nous expliquent les Rishonim, le Radak, le Méiri, ce psaume n'a pas été dit sur un événement précis de la vie du roi David, sur un épisode particulier, mais c'est une prière qui peut être dite sans toute situation de détresse dans laquelle l'homme se trouve, surtout si c'est une détresse qui lui vient des hommes, s'il a un persécuteur il devra prier ce psaume.

Dans ce psaume, le roi David décrit les voies de l'impie qui guette le pauvre pour le tromper, pour le faire tomber. Comme ce qui se passa entre Yaakov et Essav puis entre Yaakov et Lavan, et d'autres encore, et ce jusqu'à la fin des temps. L'impie œuvre pour la chute du juste. On

peut avancer plusieurs idées, tout d'abord l'homme mauvais il lui est insupportable de voir que l'autre soit bon. Je n'ai jamais compris pourquoi les gens mauvais, et impies s'attaquent sans cesse à ceux qui sont investis dans la Tora ?! On arrive à une deuxième idée : c'est l'épreuve du tsadik d'être attaqué par le rachâ. Si nous allons plus loin nous pourrions constater qu'en vérité le rachâ veut s'attaquer à D'IEU alors il s'en prend à ceux qui se consacrent à D'IEU et à la Tora. Lorsque le tsadik combat le rachâ ce n'est pas son combat propre qu'il mène mais il se bat pour l'honneur de D'IEU...

Le pauvre, le démuni, n'a pas les moyens de se préserver du guet-apens mis en place et du complot activé par le racha. La seule chose qu'il a à faire, et c'est la meilleure, c'est lever ses yeux vers D'IEU et de prier.

Et il est inscrit dans ce psaume que jusqu'à la fin des temps les peuples vont persécuter Israël.

C'est pour cela qu'au verset 16 il est écrit "avedou goym meartso", les peuples impies qui ne croient pas en D'IEU, qui renient D'IEU soient rejetés de la terre d'Israël afin de laisser tranquille le peuple d'Israël. C'est pour cela qu'il finit ce psaume par "D'IEU, écoute le désir, le besoin des gens modestes, prépare leur cœur".

C'est quoi préparer le cœur ? Le Sforno dit qu'on demande à D'IEU qu'Il nous aide à mettre en place le système de la téfila, qu'Il nous aide à prier.

Ce qui est très intéressant c'est qu'en conséquence ce psaume est une ségoula d'après le Sefer Hakadmon lorsque l'homme est pris par les démons, les soucis, il ne sait pas vers où se tourner, qu'il lise ce psaume, pour l'aider à prier, pour demander à D'IEU de mettre en place le système de la téfila, à renforcer la téfila et ce Tehilim est bon en toute circonstance.



Parachat Michpatim

Coup pour coup

Au chapitre 21 versets 24 et 25 la Tora dit « œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, brûlure pour brûlure, blessure pour blessure, coup pour coup », cette loi a fait couler beaucoup d'encre dans les lois des nations, mais plus intéressant encore dans le Talmud et ses commentaires. La question est de savoir : comment gérer le coup qu'une personne a causé à l'autre ? On en a conclu qu'il s'agit de "rembourser" la blessure. Etude profonde et compliquée. L'argent règle-t-il tous les problèmes ?!

Au traité Baba Kama 26B le talmud déduit de notre verset que l'homme ne peut jamais se dédouaner du coup porté à l'autre « adam mouad léolam », l'homme est toujours tenu responsable de ce qu'il a fait subir à l'autre ! ceci est dit même s'il a causé un dommage dans son sommeil il devra le rembourser ! Bien que l'homme ne fût pas dans un état lucide au moment du dommage causé, puisqu'il dormait, il devra rembourser son dégât parce qu'il ne s'est pas soucié de ce qu'il aurait pu causer une fois endormi. Le Gaon Rav Chimon Chkop étend cette idée au-delà des dommages physiques et matériels que l'homme inflige à autrui dans son sommeil ; il dit, la chose est semblable dans le monde de l'esprit, il nous est recommandé de nous éloigner de tout ce qui pourrait, d'une façon ou d'une autre, avoir une influence négative sur notre façon de penser. L'homme est tenu responsable des conséquences de ses choix, il ne peut pas prétexter qu'au moment du délit il était inconscient, le travail commence en amont, pourquoi tu t'es mis dans une situation où les effets te seraient négatifs ?! L'homme doit être préventif, il doit spéculer les effets de ses choix. La responsabilité de l'homme va au-delà de l'acte lui-même. Ce qui est très important dans cette réflexion est de constater que le monde moderne déculpabilise l'homme sur son acte lui trouvant des circonstances atténuantes, alors que la Tora responsabilise l'homme sur ses actes en lui demandant d'être vigilant même sur ce qu'il fait aujourd'hui au risque de causer demain !

Mensonge

« d'une parole mensongère éloigne toi » (23-7). Le mensonge est l'unique faute où la Tora emploie le terme "éloigne toi" ! Rav Shteinman (Ayelet Hachah'ar) explique la raison : le mensonge est très fréquent, comme dit le Tséda Ladereh' : le mensonge est la faute la plus répandue !

Lorsqu'un homme d'affaires demanda conseil à Rav Nissim Karlits sur une affaire en court, le Rav lui conseilla de ne pas signer vu les risques élevés de tout perdre. L'homme insista et dit au Rav : mais je me suis déjà engagé, que faire ? Le Rav lui répondit : si tu t'es engagé tu es obligé de respecter ta promesse. L'homme s'exclama : mais le Rav vient de me dire que l'affaire est déconseillée au risque que je vais perdre mon investissement ! Le Rav lui dit : par le mérite de la correction de ta parole, le emeth, tu finiras par gagner malgré le risque imposant. Sache, poursuit le Rav, le meilleur ami du mensonge est la faillite, celui qui ment fini par perdre ; d'un autre côté le meilleur ami de la vérité est le gain, si tu as donné ta parole, remplis là et tu ne seras pas perdant !

Rav Goël Elkarif conclut (Naé Dorech Chémot page 425) : il n'est pas vertueux de dire la vérité lorsqu'on ne prend aucun risque, la puissance de la vérité et toute sa sagesse est de savoir dire la vérité même au risque de tout perdre ! Et, on finit par gagner !!!

A cause de l'autre

La Tora interdit de prêter de l'argent à autrui en lui imposant de rembourser un intérêt. Seule la somme intégrale prêtée devra être remboursée, pas un euro de plus. Au chapitre 22 verset 24 le verset dit « quand tu prêteras de l'argent à autrui, ne te conduis pas envers lui comme un créancier, vous ne lui imposerez pas d'intérêts ». La question s'impose : le verset commence au singulier et termine au pluriel ? Le Gaon Rav Mordéh'aï Ezrahi (Birkat Mordéh'aï) cite l'enseignement du Talmud au traité Baba Métsiâ 75B qui inclut dans cet interdit : le prêteur, l'emprunteur, et les témoins de la transaction. C'est la raison pour laquelle l'interdit est dit au pluriel, pour engager tous ceux qui y ont participé.

C'est incroyable que même l'emprunteur transgresse cette loi. Celui exige un intérêt est le fauteur par excellence, mais même l'emprunteur qui accepte de donner cet intérêt porte une part de responsabilité et de faute, il ne peut pas se dédouaner prétextant que telle est la requête du prêteur, il se doit de refuser l'emprunt si on le conditionne à l'intérêt ! Les témoins sont tout aussi complices de la faute car s'ils ne portaient pas témoins pour rassurer le prêteur celui-ci n'aurait jamais prêter son argent. L'homme ne peut pas se laver d'une faute prétendant que c'est à cause de l'autre ! Le "c'est à cause de l'autre" n'existe pas dans la Tora !

La Yéchiva souhaite un grand

Mazal Tov à

Yitzro Urbani et Yéhoudit Benariel

à l'occasion de leur mariage

La Yéchiva souhaite un grand

Mazal Tov à

Raphael et Tali Bénitah à l'occasion de sa

Bat-Mitsva de leur fille Tsophia

Chers lecteurs et lectrices, vous tenez entre vos doigts et vos yeux le deuxième numéro de la 23^{ème} année du Lekha Dodi, envoyez vos dons et soyez grandement bénis
Cej 3I av. Henri Barbusse 06100 Nice

Horaires Chabat Kodech Nice

5782/2022

Vendredi 26 chvat – 28 janvier

Entrée de Chabat 17h15

**pour les Séfaradim réciter la
bénédition de l'allumage AVANT
d'allumer**

Samedi 27 chvat – 29 janvier

Réciter le Chémâ avant 9h48

Sortie de Chabat 18h22

Rabéno Tam 18h36

Roch Hodech Adar 1

Mardi 1^{er} et Mercredi 2 février

Cette semaine est marquée par la hiloula de deux grands génies et maîtres de la Tora :

Rabi Menah'em Mendel de Kotsk (lundi 22 chvat/1859) et, de **Rabi Israël Salanter** (jeudi 25 chvat/1883). Il est impossible, en quelques lignes, de parler de ces deux grands géants qui ont marqué l'histoire. En même temps on ne peut faire l'économie de leur rendre hommage et de continuer de s'inspirer de leurs grandeurs et de leurs précieux enseignements. C'est d'ailleurs ce qui fait la grandeur des maîtres de la Tora, ils ont investi une Tora qui ne se limite pas à un temps et un lieu, leur enseignement et tellement puissant que deux siècles plus tard ils contiennent encore toute leur saveur. Il est inutile d'apporter des réformes à la Tora, d'ailleurs ces deux figures géantes se sont battues durant leur vie contre ceux qui œuvraient pour "moderniser" la Tora. Ils ont vu en ces hommes des détracteurs de la vérité, et des imposteurs. Le travail du grand et de poursuivre ce combat que certains mènent pour abîmer la Tora et la foi. Comment s'en prennent-ils ? De plusieurs manières, notamment en développant le côté savoureux de la Tora. Une saveur qui ne s'évapore jamais. Et, entres autres, de rappeler que les valeurs de la Tora sont immuables et correspondent à tous les hommes sans exception aucune et touchant toutes les générations. Rav Israël disait : on ne combat pas les vents étrangers en les expulsant et les condamnant mais seulement en créant une force et énergie de Tora surpuissante qui saura les éteindre (Rav Plato, Or Israël Misalant page 297 note 300). C'est-à-dire qu'on combat le mensonge en

augmentant la vérité. Rav Israël croyait grandement en l'homme et ses facultés, il exigeait un travail minutieux de l'étude de la Tora et des comportements de l'homme vis-à-vis d'autrui. Les opposants de Rav Israël avaient pour habitude de changer les titres et références de ses cours de Tora afin de l'embrouiller, il arrivait par son génie à retrouver le droit chemin. Il lui arriva un jour de s'évanouir après un cours donné. A son réveil il expliqua : je me suis évanoui car j'ai pris conscience de mes facultés hors normes, je me suis dit "Israël si tu es aussi fort que mille personnes qui étudient la Tora alors lorsque tu arriveras dans le ciel on te jugera tels ces mille personnes et on exige de toi d'œuvrer pour la Tora et la foi avec la même intensité que ces mille personnes" ! (Ibid. page 161)... Pour le Rabi de Kotsk j'ai choisi deux enseignements surpuissants, il disait : je ne regarde seulement les qualités d'autrui ainsi j'en arriverais à l'aimer ! (Amoud Haemet page 185) C'est un travail immense d'apprendre à ne voir que le côté positif de l'autre, ceci exige un travail sur soi, et une immense maîtrise de ses émotions. C'est ainsi qu'il combattait les opposants et les détracteurs du monde de la Tora, ceux là ne cherchent que le négatif et ne cessent de critiquer les autres. Ah mais ces mêmes déformateurs de la Tora ne cessent de parler de la vérité, comme si eux détenaient les clés de la vérité ; il disait encore : (ibid. page 187) : tout ce qu'il y a dans le monde on est à même de le recopier excepté la vérité, une vérité imitée n'est plus une vérité. Et c'est quoi la vérité ? Il disait encore (ibid. page 187) : le mot

emeth – vérité en hébreu est composé de trois lettres : alef – pour émouna (la foi), mêm – pour malh'out chamaïm (la royauté et la gloire divine), tav – pour Tora ! Avec la parachat Michpatim nous sommes au cœur du don de la Tora, nous nous trouvons au pied du mont Sinaï, nous revenons à l'origine de la Tora reçue par tout le peuple d'Israël, hommes, femmes, enfants, jeunes et personnes âgées. C'est bien là le moment opportun pour s'inscrire dans la voie dessinée par les maîtres de la tora, tel que nous l'enseigne pirké Avot à son ouverture "Moché reçu la Tora depuis le Sinaï et l'a transmise à Yéochoua (son élève)". La Tora ne s'invente pas ! La Tora doit pouvoir remonter jusqu'au mont Sinaï. Pourquoi la délaissier ? Pourquoi l'abîmer ? Pourquoi la réformer ? Elle est si belle, si vraie, si puissante, si profonde, si TOUT. La Paracha de Michpatim ouvre en ces termes « voici les lois que tu placers devant eux », telle une table dressée, commente Rachi. La Tora est une table composée de toutes les saveurs à laquelle il ne nous reste seulement l'exercice de nous approcher, de nous attabler, et de suivre les maîtres pour se rendre compte de la grandeur de D'IEU, de la grandeur de la Tora et de la grandeur des hommes. C'est ainsi qu'on savourera les mets délicieux qui ornent cette table ! Les maîtres de la Tora sont les chefs de cette belle et magnifique table... Que le mérite de ces deux grands géants de la Tora continue de nous inspirer pour accéder au meilleur.